

Positionnement de membres du CHSCT

Nous réaffirmons aujourd'hui, mercredi 13 avril, que nous ne sommes toujours pas en mesure de rendre un avis fondé sur l'impact du PSE concernant les conditions de travail. Nous reprenons intégralement les deux délibérations qui ont été votées lors des CHSCT extraordinaires des 11 et 17 mars.

La direction n'a pas permis une véritable consultation du CHSCT. D'abord dans la forme en empêchant son fonctionnement autonome par une attitude agressive, ce qui s'est traduit notamment par des séances de votes pour le moins compliquées (voir courrier adressé à l'inspectrice du travail). Ensuite par l'absence de document comportant des premiers éléments comme sur l'organisation future du travail, sur une analyse des risques, sur les moyens donnés pour maintenir la santé des salariés et la sécurité au travail. Il nous semble impossible d'avoir une visibilité sur les conséquences du PSE.

Nous avons exprimé le besoin d'une aide d'experts du cabinet Cidecos par deux fois. Nous prenons acte de leur courrier du 1^{er} avril en réponse à notre demande. Courrier qui explique qu'il n'y a pas les éléments nécessaires pour entamer une expertise à ce jour et qu'ils sont dans l'impossibilité de la réaliser dans l'immédiat.

Nous partageons cette première analyse et partageons leur proposition de commencer l'expertise dès réception et présentation des premiers éléments concernant la mise en place des différents projets, ce qui pourrait se faire rapidement car des réunions de consultation sur la mise en place des premières activités et sur l'ébauche d'un plan de formation sont programmées dans les semaines qui viennent.

Les membres CHSCT de UNSA – CFTC – CGT et les représentants syndicats de ces mêmes organisations.

Le mercredi 13 avril 2011